

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 4 mars 2021 à 20 Heures**

Convocation en date du 24 février 2021.

Présents : 20

Absents excusés : 2

Absents : 1

Secrétaire de Séance : Fabien BOUZIN

Pouvoirs : 0

Votants : 20

Lecture du procès-verbal du 28 janvier 2021. Adopté à l'unanimité.

### **1) COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF DES BUDGETS ANNEXES DE L'ANNEE 2020 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2020 du lotissement Mare Morel 5 et du lotissement la Butte Rouge 1 & énergie renouvelable et de la régie de chauffage au bois.

Déclare que les comptes de gestion des budgets annexes précités dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs des budgets annexes qui s'établissent comme suit :

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, prend la présidence.

### **LOTISSEMENT « LA MARE MOREL 5 »**

#### Fonctionnement

- Dépenses	0	
- Recettes	1,48	Excédent 1.48

#### Investissement

- Dépenses	0	
- Recettes	277.42	Excédent 277.42

### **LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1**

#### Fonctionnement

- Dépenses	578.67	
- Recettes	578,67	Excédent 0

#### Investissement

- Dépenses	578,45	
- Recettes	578,45	Excédent 0

## **BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES**

### Exploitation

- Dépenses	1 766.41	
- Recettes	5 541.96	<b>Excédent 3 775.55 €</b>

### Investissement

- Dépenses	1 000.00	
- Recettes	1 230.34	<b>Excédent 230.34 €</b>

## **BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS**

### Exploitation

- Dépenses	151 078.20	
- Recettes	151 064.69	<b>Déficit 13.51 €</b>

### Investissement

- Dépenses	29 775.61	
- Recettes	71 726.16	<b>Excédent 41 950.55 €</b>

- 2) AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, RUES DU MARCHE AU PORC, DES POTIERS, DU TERTRE, DU BAS, DE L'EGLISE – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :  
Rapporteur : Véronique KUNKEL

Présentation des esquisses par le bureau d'études TECAM, chargé de la maîtrise d'œuvre.

### Objectif du projet :

Le réaménagement des espaces publics de la Place de l'hôtel de ville, Commune déléguée du Teilleul doit être un projet « moteur » réalisé à court terme pour encourager et inciter les propriétaires à réhabiliter leurs biens immobiliers, dans le cadre d'une démarche de concertation et d'accompagnement à mener le long terme.

Réaménager l'ensemble de l'espace public à l'arrière de la mairie, et notamment la place l'Hôtel de Ville, ses rues adjacentes (rues du Marché et des Potiers) et ses accroches sur la route du Tertre et la rue de Bas, et ainsi que la rue de l'église, en veillant à respecter les objectifs d'aménagement de la fiche action sectorielle du projet de territoire.

L'esquisse présente une place plus urbaine offrant un espace de détente et de convivialité.

Ce projet sera chiffré par tranche et présenté à l'architecte des bâtiments de France puis aux riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend connaissance de cet aménagement avec une seule observation.

- 3) BUDGET GENERAL :

A- COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTES DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de la commune de Le Teilleul.

Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Commune de le Teilleul, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (18 pour, 1 abstention), approuve le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit :  
Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, prend la présidence.

### **BUDGET PRINCIPAL – LE TEILLEUL**

#### Fonctionnement

- Dépenses	1 285 890.87		
- Recettes	3 084 790.58	<b>Excédent</b>	<b>1 798 899.71</b>

#### Investissement

- Dépenses	1 691 820.79		
- Recettes	1 727 464.39	<b>Excédent</b>	<b>35 643.60</b>

Les dépenses d'équipement réalisées : Travaux bâtiments communaux 2020 (12 636,86 €) ; Aire Camping-Car : 11 934 € ; Aménagement cimetières : 6 900,40 € ; Acquisitions divers matériels : 64 245,76 € ; Mobilier urbain : 11 989,03 € ; Acquisition matériel-Mobilier administratif : 12 070,54 € ; Travaux de voirie : 7 516,91 € ; Construction locatif : 182 089,91 € ; Isolation école : 12 851,96 € ; Aménagement rue du Maine : 194 975,49 ; wifipublic : 6 725,09 ; Eclairage public : 114 618,27..

#### 4) PROGRAMME VOIRIE 2021 – SIGNATURE DES MARCHES :

Rapporteur : Monsieur Joël BOULET

Les travaux comprennent :

- Commune déléguée du Teilleul :
- - Chemin du Houx ; Route du Coudray ; Montaufray ; Le Manson ; Lotissement Guillaume le Conquérant ; Station d'épuration ; La Juitière ; Rue du Stade.
- Commune déléguée de Husson :
- - Le Mesnil de Haut ; Impasse Notre Dame du Touchet ; La Jaussonnière ; Le bois d'Husson ; La Gandonnière ; Les Chateliers.
- Commune déléguée de Ferrières :
- - Les bruyères ; la Galoberie.
- Commune déléguée de Heussé :
- - La Nouillerie ; Le Val.

Ces travaux sont estimés à 136 676,35 € ht + Tranche optionnelle : La Nouillerie à 6 930,50 € ht ; coût total des travaux ht : 143 606,85 et ttc : 172 328,22.

3 offres ont été remises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de travaux attribué à l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse : Sarl MONGODIN 37, La Pierre Blanche 50640 LE TEILLEUL pour un montant ttc de 150 565.62 € avec tranche optionnelle.

5) AMENAGEMENT DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LE COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET LA RUE DES ECOLES (PLATEAU SCOLAIRE) + ABRIBUS « RUE DES ECOLES » - CHEMINEMENT PIETON ET PARKINGS :  
Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'aménagement du réseau d'éclairage public présenté avec la 2<sup>ème</sup> version : candélabres et borne piétonnière : Coût des travaux : 53 500 € ht ; financement du SDEM50 (Syndicat Départemental d'ENERGIES DE LA MANCHE) : 21 400 € ; participation de la collectivité : 32 100 €..
- Demandent au SDEM, maître d'ouvrage, que les travaux soient achevés pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.
- Acceptent une participation de la commune de 32 100 €.
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Observation : Durée des travaux d'aménagement du plateau scolaire (Création d'un cheminement piéton ; skate park ; lieu de détente ; parkings) : 1 mois et commencement des travaux 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

6) CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR BESOIN OCCASIONNEL – SERVICE SCOLAIRE :  
Rapporteur : Véronique KUNKEL

En raison du surcroît de travail à l'école du Teilleul due à la crise sanitaire, il est proposé de recruter un agent contractuel à raison de 9 heures par semaine, soit le midi : 2 h 15 mn à compter du 8 mars 2021 pendant 3 mois renouvelable une fois.  
Les fonctions : nettoyage des locaux et surveillance pendant la pause du midi.  
L'agent contractuel sera rémunéré au : 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, soit recrutement d'un contractuel maximum 6 mois à raison de 9 heures par semaine.
  - Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.

7) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL – SERVICE TECHNIQUE :  
Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

En raison du départ à la retraite de Monsieur Jean-Claude THIERRY au service technique, et du surcroît de travail, un contractuel pour pallier à ce surcroît de travail est recruté depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour 6 mois.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Autorise Mme le Maire à créer un emploi temporaire pour surcroît de travail d'Adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux pendant 3 mois renouvelable une fois.  
L'agent contractuel sera rémunéré au : 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint technique.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- ❖ Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affaire.

8) RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER PENDANT LA PERIODE ESTIVALE - SERVICE TECHNIQUE :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGEUN

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour pallier aux absences dues aux congés annuels pendant la période estivale au service technique (espaces verts),  
Il est proposé à l'assemblée, la création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique à temps complet à compter du 12 juillet 2021 jusqu'au 27 août 2021.  
L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> échelon.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ❖ d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.
- ❖ De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Observation : Cette aide est appréciée. Le Coût environ : 4500 €.

9) SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION HAND BALL DU TEILLEUL – MISE A DISPOSITION DES ANIMATEURS SPORTIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Des animateurs sportifs de la communauté d'agglomération sont mis à disposition à 2 associations du Teilleul : le Tennis de Table et le Hand Ball.

Soit :

- Tennis de table : 3,5 heures par semaine sur 30 séances, 2 211 €. Subvention déjà versée le 22/9/2020.
- Handball : 1 heures par semaine sur 30 séances, 574 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention pour couvrir la dépense susdite, à :  
Association AAEP HANDBALL LE TEILLEUL pour l'année 2019 : 574 qui a acquitté cette dépense.

Observation : La commune reçoit chaque année de la communauté d'agglomération qui assurait cette compétence avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la somme qui correspond à cette dépense par l'intermédiaire de la clect (commission locale d'évaluation des charges transférées).

10) VENTES D'HERBES SUR LES COMMUNES DELEGUEES DE FERRIERES ET HEUSSE :

Monsieur Serge HEUTIER-GUEGUEN étant un conseiller intéressé ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Sur proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'année 2021 :

- ❖ Accepte de vendre l'herbe du champ près du presbytère situé « Le Bourg » commune déléguée de Ferrières au prix de 60 € pour 45 ares à Madame et Monsieur HEURTIER-GUEGUEN.
- ❖ Accepte de vendre l'herbe sur la commune déléguée d'Heussé, du champ derrière la mairie 2ha50 au prix de 550 € à Jean Claude THIERRY et pour les 58 ares au prix de 100 € à Fabrice NOEL.
- ❖ Demande à Madame le Maire de procéder au recouvrement de ces recettes.

11) ADMISSION EN NON VALEUR :

Sur proposition de M. le receveur municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Article 1 : Décide de statuer sur les admissions en non-valeur des titres concernés, soit :

- la somme de 20,20 € budget commune Le Teilleul - Recouvrement Assainissement collectif – Liste 4776061432.

12) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le 30 mars 2021 à 20 heures.
- Réunion Maires Adjoints : le 10 mars 2021 à 20 heures.

- Lecture des mots de la boîte à idées.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a donné son accord, au nom de la commune, pour louer le logement communal T3 sis la Butte Rouge Commune déléguée Le Teilleul à Madame Anne Céline ROUSSEAU pour un loyer mensuel de 500 €, charges non comprises, à compter du 15 janvier 2021. Ce loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Ce loyer sera versé mensuellement d'avance au receveur municipal.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a déposé le permis de construire pour l'extension de la salle de sport sur la commune déléguée du Teilleul.

Description des travaux :

Création d'une extension de 87.71 m<sup>2</sup> en façade nord du bâtiment existant (local rangement et technique).

- Les élections régionales et départementales auront lieu le 13 juin et 20 juin 2021. 4 Bureaux de vote.

- Le logement communal T4 à la Butte Rouge 1 Commune déléguée du Teilleul, sera loué à compter du 15 mars 2021.

- Sandrine CROCHET et avec Monsieur Stubby font le suivi de la page Facebook de la commune.

- Toutes les démarches sont engagés pour la mise en place du 1<sup>er</sup> marché du terroir qui aura lieu le samedi 3 avril sous les halles.

Séance levée à 22 h 35 mn.